

*Syndicat Intercommunal
d'aménagement de la
Nied Allemande*

**ETUDE PREALABLE A L'AMENAGEMENT DE COURS
D'EAU DANS LE BASSIN DE LA NIED ALLEMANDE**

Rapport Final – Volet 3 : Propositions d'aménagement
Texte et annexes

décembre 1999

24/ IG02/ NC/ GLG



siège Social : Parc de l'Île - 15/ 27, rue du Port - BP 727 - 92007 Nanterre Cedex - France
Tél : 01.46.14.71.00 - Fax: 01.46.14.71.08 Télec 612611F

SOMMAIRE

1 Préambule	5
2 Objectifs du programme	7
2.1 Introduction	7
2.2 Attentes des différents intervenants	8
2.2.1 Objectifs des acteurs institutionnels.....	8
2.2.2 Objectifs des acteurs locaux et attentes des riverains	9
2.3 Situation actuelle du bassin versant	10
2.3.1 Points forts	10
2.3.2 Points faibles	11
2.4 Initiatives antérieures et enseignements tirés	14
2.4.1 Nied Allemande et Langenbach	14
2.4.2 Bilan	14
2.4.3 Enseignements à tirer	15
2.5 Axes prioritaires d'intervention.....	15
2.5.1 Gérer les inondations	15
2.5.2 Améliorer la qualité de l'eau	15
2.5.3 Entretenir les cours d'eau	16
2.5.4 Préserver les zones naturelles sensibles (zones humides)	16
2.5.5 Assurer une reconquête piscicole progressive	16
2.6 Mise en évidence des priorités par l'analyse multicritères	17
2.6.1 Définition des objectifs de restauration	17
2.6.2 Choix des critères	18
2.6.3 Mise en place de l'analyse multicritères	20
2.7 Dégradations, état à atteindre et indicateurs	21
2.7.1 Etat « souhaitable » à préserver ou à favoriser	21
2.7.2 Dégradations irréversibles à compenser	22
2.7.3 Situations ou aménagements inadaptées à corriger	23
2.7.4 Défaut d'entretien à rattraper	23
2.7.5 Excès de coupes	24
2.7.6 Objectifs de qualité de l'eau	24
2.7.7 Débits objectifs : gestion des étiages	26
3 Contenu des opérations proposées	27
3.1 Type d'interventions	27

3.2	Restauration de la végétation	28
3.2.1	Constat Situation actuelle	28
3.2.2	Principes	Erreur! Signet non défini.
3.2.3	Objectifs	28
3.2.4	Techniques	29
3.3	Gestion des embâcles	Erreur! Signet non défini.
3.3.1	Définition de l'embâcle	Erreur! Signet non défini.
3.3.2	Quand faut-il procéder à leur enlèvement ?	Erreur! Signet non défini.
3.3.3	Principes	Erreur! Signet non défini.
3.3.4	Périodes des travaux	Erreur! Signet non défini.
3.4	Plantations	30
3.4.1	Situation actuelle	30
3.4.2	Objectifs des plantations	30
3.4.3	Principes	31
3.4.4	Techniques : plantation ou bouturage	31
3.5	Réhabilitation des berges	32
3.5.1	Problématique urbaine - Nied Allemande	32
3.5.2	Problématique rurale - Nied Allemande	32
3.5.3	Affluents	33
3.5.4	Techniques proposées	33
3.5.5	Enlèvement des dépôts sur berges	33
3.6	Amélioration du potentiel piscicole	34
3.6.1	Constat	34
3.6.2	Diversification des écoulements	34
3.6.3	Ouvrages infranchissables	34
3.6.4	Ouverture de frayères	35
3.7	Actions globales sur le bassin versant	36
3.7.1	Amélioration de l'accès à la rivière	36
3.7.2	Préservation de bandes enherbées	36
3.7.3	Protection des zones humides	37
3.7.4	Information et sensibilisation du public	38
3.8	Maîtrise des risques d'inondations	39
3.8.1	Constat	39
3.8.2	Opérations envisagées	39
3.8.3	Suppression ou modifications d'ouvrages	40
3.8.4	Curage et surveillance des ouvrages	41
3.8.5	Protection rapprochée	42
3.8.6	Retenues sur les affluents	44
3.8.7	Bilan - Protection contre les inondations	48
4	Programme proposé -Détail par tronçon	49
4.1	Introduction	49
4.2	Coûts unitaires d'interventions	50
4.3	Aménagements -Nied Allemande et affluents	54
4.3.1	Répartition par postes - Tranche ferme	54
4.3.2	Répartition sur le bassin versant - Tranche ferme	55
4.3.3	Répartition par postes - Tranche conditionnelle	56
4.3.4	Détail par tronçon et cours d'eau - Tranches ferme et conditionnelle	56

4.4	Actions non chiffrées	59
4.4.1	Réduction des rejets d'eaux usées	59
4.4.2	l'réservation des zones humides et des bandes enherbées	59
4.4.3	Information du public	59
4.5	Maîtrise du risque d'inondations	60
4.5.1	Protection rapprochée	60
4.5.2	Bassins de retenue.....	60
4.6	Programme proposé par le SIAFE	61
4.7	Bilan général	62
5	Schéma d'aménagement et entretien futur	63
5.1	Priorités d'intervention	63
5.2	Organisation générale des travaux.....	64
5.2.1	Aménagements hors protection contre les inondations.....	64
5.2.2	Protections contre les inondations.....	65
5.2.3	Détail du planning des travaux - Restauration de la végétation et gestion des embâcles	66
5.2.4	Détail du planning des travaux - Plantations	68
5.2.5	Autres opérations	70
5.3	Entretien futur	72
6	Conclusion	73

1

Préambule

La Nied Allemande suit un parcours lent et sinueux de près de **60** km de sa source, au niveau de Biding, jusqu'à la confluence avec la Nied Française à Condé Northen.

Les syndicats fluviaux (récemment dissous) théoriquement en charge de l'entretien de la Nied Allemande n'étaient pas intervenus depuis plusieurs années sur la rivière et ses berges. Cette situation explique l'état de dégradation, et de vieillissement important de la végétation, constaté sur certains tronçons.

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nied Allemande, de création récente (mai 1998), fédère l'ensemble des communes du bassin versant de la Nied Allemande. Ce Syndicat s'est constitué afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau.

L'entretien des rivières non domaniales, cas général pour les cours d'eau de la Nied Allemande, est une obligation légale des propriétaires riverains.

Toutefois, l'entretien des cours d'eau dépasse de loin l'intérêt des riverains, et est d'intérêt général, ce qui légitime la constitution du Syndicat et sa vocation à intervenir sur l'aménagement et l'entretien des cours d'eau.

Le présent dossier constitue le troisième et dernier volet de l'étude préalable à l'aménagement de cours d'eau dans le bassin de la Nied Allemande.

Il a pour but de définir un programme de travaux qui permettra de répondre aux différents objectifs que s'est fixé le Syndicat, à savoir la maîtrise des risques liés aux inondations, la reconquête des milieux naturels et l'amélioration de la qualité de l'eau.

Le présent dossier est indissociable des deux premiers volets de l'étude, qui comprennent le descriptif et le diagnostic global de l'état des lieux.

Objectifs du programme

2.1 Introduction

Le présent chapitre vise à identifier, à justifier et à classer par ordre de priorité les différents objectifs du programme d'aménagement et d'entretien qui sera proposé.

Le point de départ consistera à récapituler les attentes des différents intervenants de la gestion du bassin versant de la Nied Allemande.

Ces attentes seront comparées à la situation actuelle du bassin versant, tirée des enquêtes, visites et analyses des deux premiers volets de l'étude, afin de faire apparaître les axes centraux d'intervention pour le Syndicat.

Les priorités assignées à chacun des objectifs définis seront ensuite établies, sur la base d'une analyse multicritère.

Enfin, des critères dévaluation du programme d'intervention seront présentés, sur la base d'une comparaison entre état à atteindre et situation actuelle. Ces critères constituent la base d'un tableau de bord de suivi des actions du Syndicat.

2.2 Attentes des différents intervenants

2.2.1 Objectifs des acteurs institutionnels

❖ La politique de la D.D.A.F

La DDAF de Moselle coordonne les actions de protection des milieux naturels menées sur le bassin versant de la Nied Allemande.

De plus, les actions des différents syndicats d'assainissement présents sur le bassin sont suivies par la DDAF, et prises en compte dans notre étude.

❖ La politique de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

La politique de l'Agence, relative à la protection des milieux naturels, a été définie dans le cadre de son 7^{ème} programme d'activité. Elles visent à la restauration des équilibres naturels et à la reconquête de la qualité des eaux.

Quatre orientations sont définies :

- améliorer la protection des zones humides d'intérêt national et de bassin
- restaurer les cours d'eau majeurs et les cours d'eau plus petits dans les zones fragiles
- développer un programme cohérent d'aménagement de passes à poissons
- soutenir le débit de certains cours d'eau

❖ La politique du Conseil Général de la Moselle

La reconquête des milieux naturels et particulièrement des cours d'eau de Moselle est un objectif central de la politique du Conseil Général de la Moselle.

Le soutien aux collectivités locales pour la réalisation d'aménagements concertés fait également partie de l'action du Conseil Général.

❖ LaDIREN

La DIREN œuvre à la prise en compte de l'environnement dans les divers programmes d'aménagement. Elle veille à la protection de la nature, des sites et des paysages.

❖ Le Conseil supérieur de la pêche

Le principal objectif du C.S.P. est d'accroître la qualité de l'habitat piscicole sur les différents cours d'eau du bassin, et de favoriser l'établissement durable d'espèces variées. En particulier, l'amélioration de la franchissabilité des ouvrages est un souci exprimé, pour faciliter les migrations et l'accès aux zones de reproduction.

2.2.2 Objectifs des acteurs locaux et attentes des riverains

Les représentants du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nied Allemande ont clairement exprimé les orientations à donner à l'action du Syndicat :

- ✓ la maîtrise des risques liés aux les inondations,
- ✓ la reconquête des milieux naturels,
- ✓ l'amélioration de la qualité de l'eau.

Ces objectifs rejoignent les attentes exprimées par les différentes communes, plus particulièrement celles situées à proximité immédiate de la Nied Allemande, de Teting sur Nied jusqu'à Varize.

Les communes de Teting sur Nied, Pontpierre, Faulquemont et Créhange indiquent en premier lieu leur souci de voir limités les problèmes liés aux inondations, sans négliger pour autant l'aspect milieu naturel.

Ainsi, même pour une commune aussi touchée qu'Elvange, où des habitations jouxtant la rivière sont fréquemment inondées, l'attrait de la rivière comme lieu de vie est clairement exprimé : « C'est une chance pour un village d'être traversé par une rivière comme la Nied. Les Elvangeois attendent beaucoup du Syndicat d'Aménagement pour lui redonner toute sa valeur ».

Les communes situées plus en amont sur les versants attendent un meilleur « entretien » des cours d'eau, sans manquer, encore une fois, d'exprimer leur intérêt pour la préservation des milieux naturels intéressants. La commune de Lelling insiste fortement sur la valeur patrimoniale des zones humides présentes sur son territoire.

Les particuliers rencontrés lors des visites de terrain, qu'ils soient habitants riverains, promeneurs, pêcheurs, sont généralement en accord avec les objectifs définis par les structures les représentant.

Le souci d'une amélioration de la qualité de l'eau, et du maintien d'un cadre de vie agréable, en évitant les interventions lourdes, a été exprimé à maintes reprises.

6

Conclusion

Ce rapport présente des propositions d'aménagements sur les principaux cours d'eau du bassin versant de la Nied Allemande.

Ces propositions s'appuient sur le diagnostic de la situation actuelle, établi sur la base de la bibliographie, d'enquêtes de terrain approfondies et de rencontres des différents acteurs de la gestion du bassin versant.

Elles permettront une reconquête progressive de la qualité du milieu et de la qualité de l'eau.

Le milieu aquatique constitue une entité particulièrement complexe à gérer, car il réalise la synthèse entre une multitude de lieux (amont et aval, villes et espace rural), de milieux (eau, terre, faune et flore) et d'intérêts.

La constitution d'un Syndicat fédérant l'ensemble des communes du bassin versant est à ce titre remarquable, et montre que les responsables locaux ont pris la mesure des défis à relever.

Toutefois, il est clair que le Syndicat ne peut agir seul : pratiquement toutes les actions d'aménagements sur le bassin versant touchent, de près ou de loin, les cours d'eau : routes, lotissements, assainissement, rèmembrement agricole, etc.

La qualité de la restauration et de l'entretien ne dépend pas seulement de l'aptitude du Syndicat à rassembler les moyens techniques et financiers nécessaires. Elle est également fonction du comportement des riverains et utilisateurs de la rivière, en tant qu'acteurs, face à leur responsabilité.

Une bonne restauration ou un bon entretien ne pourra être à long terme que le fruit d'une volonté collective ; c'est cette volonté que le Syndicat doit s'attacher à faire naître et à développer. Pour cela, il devra, en collaboration avec les services de l'Etat et des organismes compétents, fournir un effort important d'information et de sensibilisation auprès des riverains, appuyé par la mise à disposition de compétences techniques sur le terrain.